

Lettre de la DACS

- Professions du droit et de la justice -

Octobre 2025 - N°37

Sommaire



Séminaire des magistrats inspecteurs régionaux

Le bureau du droit des entreprises en difficulté a réuni les magistrats inspecteurs régionaux (MIR) pour une journée consacrée à leur rôle dans le contrôle des professions d'administrateur judiciaire et de mandataire judiciaire. [Lire la suite](#)



Intervention de la DACS à la Journée européenne de la Justice

La coopération judiciaire franco-allemande en matière civile était à l'honneur de la Journée européenne de la Justice. Représentant le ministère de la Justice français, la DACS a prononcé le discours conclusif aux côtés des ministres de la Justice de la fédération allemande et du Land de Rhénanie-Palatinat. [Lire la suite](#)



Invitation à deux séminaires de formation en droit international en novembre à Perpignan et à Lyon

Les inscriptions sont ouvertes pour cette formation proposée par le Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC). [Lire la suite](#)



Octobre de la médiation

Organisés à l'occasion de la semaine internationale de la médiation en octobre, de nombreux événements ont permis d'étendre le rayonnement de la médiation auprès de tous les publics. La DACS s'est notamment jointe au rassemblement des magistrats en charge de la médiation et de la conciliation et au colloque de la Caisse des dépôts et consignations. [Lire la suite](#)



Déplacement de la DACS en Corse

La directrice des affaires civiles et du sceau s'est rendue à la cour d'appel de Bastia et au tribunal judiciaire d'Ajaccio. Elle a également visité le Groupement d'intérêt public pour la reconstitution des titres de propriété en Corse (GIRTEC). Ce déplacement a été l'occasion d'échanger avec l'ensemble des acteurs locaux sur les récentes réformes civiles et les désordres fonciers sur l'île. [Lire la suite](#)

Ressources

- [Arrêté du 3 octobre 2025 portant nomination des membres titulaires et suppléants des chambres de discipline et de la cour nationale de discipline des notaires](#)
- [Arrêté du 10 octobre 2025 portant nomination des membres professionnels titulaires et suppléants des chambres de discipline et de la cour nationale de discipline des commissaires de justice](#)
- Ecouter les deux podcasts de la DACS sur YouTube : [Les modes amiables de règlement des différends et de l'instruction conventionnelle](#) ; [La réforme des nullités en droit des sociétés](#)

Professions réglementées

Séminaire des magistrats inspecteurs régionaux

Le 28 octobre, le bureau du droit des entreprises en difficulté de la DACS a réuni les magistrats inspecteurs régionaux (MIR), des représentant(e)s du Conseil national des administrateurs et mandataires judiciaires (CNAJMJ) et de la Commission nationale d'inscription et de discipline des administrateurs et mandataires judiciaires (CNIDAJMJ), pour une journée consacrée au rôle des MIR dans le contrôle des professions d'administrateur judiciaire et de mandataire judiciaire.



Les magistrats inspecteurs régionaux (MIR) sont des magistrats des parquets généraux désignés par le garde des Sceaux pour l'inspection des études d'administrateurs judiciaires et de mandataires judiciaires de leur ressort. Ces professionnels font l'objet de contrôles triennaux ou occasionnels. Les magistrats MIR sont au nombre de 26 sur le territoire national et exercent sur le ressort d'une ou de plusieurs cours d'appel. La DACS coordonne leur mission et les accompagne.

Emmanuelle Masson, adjointe à la directrice des affaires civiles et du sceau, et

Xavier Clémence, chef du bureau du droit des entreprises en difficulté, magistrat coordonnateur de l'activité des MIR, ont rappelé l'importance de la coordination et du partage d'expérience entre les MIR, la DACS et les représentants du CNAJMJ.

Le séminaire s'est tenu à la Chancellerie et en distanciel. La matinée a été consacrée à la présentation des instances intervenant dans le contrôle des professionnels : CNAJMJ, Chancellerie, MIR. L'après-midi ont été évoqués les points de vigilance des MIR lors des opérations de contrôle des études, les obligations en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LAB-FT) et la déontologie des professions réglementées du droit.

Martin Guesdon, chargé des fonctions de sous-directeur du droit économique, a clôturé cette journée d'échanges autour des missions des MIR.

Les intervenants : François Riffaud, conseiller à la Cour de cassation, président honoraire de la CNIDAJMJ, Hélène Guillou,

actuelle présidente la CNIDAJMJ, François-Charles Desprat, président du CNAJMJ, Soazig Ledan-Cabarroque, déléguée du CNAJMJ aux obligations de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LAB-FT), directrice du centre de formation du CNAJMJ, Christophe Delattre, avocat général et MIR près la cour d'appel de Paris, Valérie Leloup-Thomas, mandataire judiciaire.

Côté DACS : Emmanuelle Masson, adjointe à la directrice des affaires civiles et

du sceau, Martin Guesdon, chargé des fonctions de sous-directeur du droit économique, Xavier Clémence, chef du bureau du droit des entreprises en difficulté (D4), Constance Marécheau, adjointe au chef du bureau, Quentin Vasseur, rédacteur, Frédéric Magat, rédacteur, Françoise Boyer, rédactrice, Antoine Serrado, chef du bureau de la déontologie et de la discipline des professions (M4).

International

Intervention de la DACS à la Journée européenne de la Justice

La coopération judiciaire franco-allemande en matière civile était à l'honneur de la Journée européenne de la Justice organisée par l'Office fédéral de la Justice allemand à Mayence le 30 octobre. Représentant le ministère de la Justice français, la directrice des affaires civiles et du sceau a prononcé le discours conclusif aux côtés des ministres de la Justice de la fédération allemande et du Land de Rhénanie-Palatinat.

La Journée européenne de la Justice, créée en 2003 par le Conseil de l'Europe et la Commission Européenne, a pour objectif de familiariser les citoyen(ne)s avec le système judiciaire européen en mettant en avant les avantages d'une étroite coopération entre les praticiens et les autorités dans l'exercice transfrontalier de droit.

La clôture de cette journée du 30 octobre 2025 consacrée à la coopération judiciaire franco-allemande en matière civile s'est déroulée en présence du ministre de la Justice du Land Rhénanie Palatinat, Philipp Fernis, de la ministre fédérale de la Justice et la protection des consommateurs, Dr. Stefanie Hubig.

Valérie Delnaud a salué la présence de magistrats, avocats, notaires, commissaires de justice, universitaires, étudiants et praticiens du droit venus des deux côtés du Rhin : « *Votre engagement illustrent ce que représente cet évènement : un moment d'échange et de confiance mutuelle entre les citoyens et leurs institutions* ».





Valérie Delnaud, directrice des affaires civiles et du sceau, et Dr. Stefanie Hubig, ministre fédérale allemande de la Justice et la protection des consommateurs.

La directrice a notamment souligné l'importance du réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC) dont les points de contact nationaux français et allemands échangent très régulièrement pour permettre de résoudre les difficultés rencontrées par les praticiens des deux États dans des affaires transfrontières en matière civile et commerciale. Elle a également remercié les deux magistrats de liaison particulièrement investis dans leurs missions au service de la coopération judiciaire entre l'Allemagne et la France.

La direction des affaires civiles et du sceau entretient par ailleurs des relations régulières et d'excellente qualité avec ses homologues en Allemagne, tant en ce qui concerne l'élaboration des normes que la mise en œuvre de l'entraide judiciaire en matière civile et commerciale.

La réussite de la coopération franco-allemande repose aussi sur un dialogue permanent entre les deux ministères de la Justice. A ce titre, un groupe de travail issu de la volonté des ministres de la Justice

français et allemand a été mis en place fin 2023 pour renforcer les échanges d'information et la coordination entre les deux ministères dans le cadre des négociations européennes. Il a notamment permis d'aligner les positions franco-allemandes sur des sujets essentiels tels que la qualité de la législation européenne en droit civil et la médiation.

Les deux ministères travaillent étroitement à l'avenir juridique de l'Europe. Ils élaborent des positions communes dans les négociations européennes, notamment sur la réflexion en cours sur un 28e régime du droit des sociétés. Ce projet pourrait offrir un droit commun compétitif à l'Europe pour favoriser l'innovation et la croissance des entreprises et faciliter leurs débouchés à l'international.

« L'Europe du droit ne se décrète pas : elle se construit chaque jour, à travers le travail des magistrats, des avocats, des fonctionnaires, des universitaires, et grâce à des événements comme celui-ci. » a conclu la DACS.



La table ronde consacrée à l'obtention des preuves a été animée par Guillaume Bellot, chargé du pôle négociations européennes et attractivité au département de l'entraide, du droit international privé et européen de la DACS, et Alice Meier Bourdeau, avocate au Conseil d'État et à la Cour de cassation, référente du Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC) pour cette profession.

Invitation à deux séminaires de formation en droit international en novembre

Praticiens du droit, les inscriptions sont ouvertes pour cette formation proposée par le Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC).

Au programme :

- La notification et la signification des actes à l'étranger,
- Les ressources utiles en droit international privé et européen,
- Des cas concrets de dossiers transfrontières en matière de divorce, successions internationales, traitement des dossiers transfrontière, et reconnaissance et exécution.

Le vendredi 21 novembre au tribunal judiciaire de Perpignan et à la maison des avocats. [Consulter le programme complet / S'inscrire](#)

Le jeudi 27 novembre à la cour d'appel de Lyon. [Consulter le programme complet / S'inscrire](#)

Politique de l'amiable

Octobre de la médiation

Organisés à l'occasion de la semaine internationale de la médiation, qui s'est tenue du 10 au 18 octobre, de nombreux événements ont permis d'étendre le rayonnement de la médiation auprès de tous les publics. La direction des affaires civiles et du sceau s'est notamment jointe au rassemblement des magistrats en charge de la médiation et de la conciliation et au colloque de la Caisse des dépôts et consignations.



« Cette politique publique en faveur de l'amiable s'incarne sur le terrain par l'action des professionnels et par des instances de concertation et de réflexion qui sont forces de proposition et d'innovation » Valérie Delnaud, DACS.

Le 14 octobre, la directrice des affaires civiles et du sceau est intervenue lors de la journée de rassemblement des magistrats en charge de la médiation et de la conciliation (MCMC) organisée par le

service de l'accès au droit et à la Justice et de l'aide aux victimes (SADJAV) du secrétariat général et la direction des services judiciaires. La DACS a souligné le rôle essentiel du MCMC dans l'animation de la politique de l'amiable au niveau des cours d'appel, en précisant qu'il pouvait désormais s'appuyer sur le référent amiable désigné dans chaque tribunal judiciaire, en miroir du référent au sein de chaque barreau, pour favoriser le dialogue et la coordination des actions amiables au sein de la juridiction.

La directrice des affaires civiles et du sceau a rappelé l'accompagnement volontariste de la politique de l'amiable que poursuit sa direction auprès des professionnels et en lien avec ses partenaires institutionnels :

- Pour faciliter l'appropriation du décret du 18 juillet 2025, une circulaire de présentation a été publiée le même jour

que le décret, des webinaires ont par ailleurs été organisés par la DACS et le CNB sur la réforme de l'instruction conventionnelles et des conventions types ont été mises à la disposition des praticiens ([accéder aux conventions et aux webinaires sur l'instruction conventionnelle et les MARD](#)).

- Un podcast a présenté les grandes lignes de la dernière réforme ([écouter le podcast « La réforme des modes amiables de règlement des différends et de l'instruction conventionnelle »](#)).
- Le décret du 5 août 2025 relatif à la procédure applicable au contentieux de l'indemnisation des passagers en cas de refus d'embarquement, d'annulation ou de retard important d'un vol a été accompagné d'une circulaire de présentation. Cette nouvelle procédure impose une tentative de médiation

devant le médiateur tourisme et voyage avant de saisir la juridiction. Compte-tenu du taux très important d'acceptation des avis de ce médiateur, les délais d'indemnisation des passagers devraient être considérablement améliorés.

La DACS a indiqué que des juridictions et barreaux pilotes ont été désignés pour permettre de suivre en temps réel le recours à la nouvelle procédure d'instruction conventionnelle, ainsi que les difficultés de mise en œuvre qui pourraient apparaître, afin d'apporter des réponses rapides.

Enfin, la directrice a insisté sur la mise à disposition des praticiens d'une palette d'outils pour leur permettre de recourir aux modes amiables chaque fois que la situation s'y prête, à tous les stades de la procédure.



Au colloque sur la médiation organisé par la Caisse des dépôts et consignations, le 7 octobre, Flavie le Tallec, sous-directrice du droit civil, a dressé un bilan deux ans après le lancement de la politique de l'amiable. Elle a rappelé la vision d'ensemble dans laquelle s'inscrivent les nombreux textes publiés pour doter les praticiens d'outils innovants et bâtir à long terme une véritable culture de l'amiable. *Credit image CDC*

Sur le terrain

Déplacement de la DACS en Corse

Les 22 et 23 octobre, la directrice des affaires civiles et du sceau s'est rendue à la cour d'appel de Bastia et au tribunal judiciaire d'Ajaccio. Elle a également visité le Groupement d'intérêt public pour la reconstitution des titres de propriété en Corse

(GIRTEC). Ce déplacement a été l'occasion d'échanger avec l'ensemble des acteurs locaux sur les récentes réformes civiles et les désordres fonciers sur l'île.



La session plénière de présentation des récentes réformes législatives et réglementaires a été suivie en présentiel à la cour d'appel de Bastia et en distanciel depuis le tribunal judiciaire d'Ajaccio.

À la cour d'appel de Bastia, Valérie Delnaud et Flavie Le Tallec, sous-directrice du droit civil, ont échangé avec Hélène Davo, première présidente, Jean-Jacques Fagni, procureur général, les chefs de juridiction, les bâtonniers des barreaux de Bastia et d'Ajaccio et l'ensemble des civilistes du ressort.

Lors de la session plénière, la DACS est revenue sur la circulaire de politique civile du 27 juin 2025 qui pose les bases d'une politique nationale de la justice civile, pilotée et structurée. L'un de ses objectifs est d'accompagner l'activité des juridictions en portant leurs priorités et axes stratégiques au niveau national.

La directrice a aussi présenté le décret du 18 juillet 2025 portant réforme de l'instruction conventionnelle et recodification des modes amiables de résolution des différends et le décret du 8 juillet 2025 (dit Magicibus 2).

Les échanges avec les participants ont permis d'évoquer les différents travaux en cours au sein de la direction.

Enfin, un temps d'échange consacré à l'amiable a été organisé avec les conciliateurs de justice et médiateurs du ressort.

Le 23 octobre, après une visite du GIRTEC avec Eric Jalon, préfet de région, la directrice s'est rendue au tribunal judiciaire d'Ajaccio pour une réunion consacrée le désordre foncier.

Cette réunion a permis d'échanger sur les différents outils permettant de résoudre les difficultés rencontrées et les réformes à envisager.

Etaient présents Gilles Siméoni, Président du Conseil exécutif de Corse, Bertrand Savouré, Président du conseil supérieur du notariat, les chefs de cour et de juridiction, la présidente du GIRTEC, les bâtonniers et représentants des barreaux, des notaires, des géomètres-experts et des magistrats civilistes.



La réunion sur le désordre foncier au tribunal judiciaire d'Ajaccio, le 23 octobre. Lors de ce déplacement, Valérie Delnaud était accompagnée de Flavie Le Tallec, sous-directrice du droit civil, et de Martin Guesdon, chargé des fonctions de sous-directeur du droit économique.

Ressources

- [Arrêté du 3 octobre 2025 portant nomination des membres titulaires et suppléants des chambres de discipline et de la cour nationale de discipline des notaires](#)
- [Arrêté du 10 octobre 2025 portant nomination des membres professionnels titulaires et suppléants des chambres de discipline et de la cour nationale de discipline des commissaires de justice](#)
- Ecouter les deux podcasts de la DACS sur YouTube : [Les modes amiables de règlement des différends et de l'instruction conventionnelle. La réforme des nullités en droit des sociétés](#)

[Retour au sommaire](#)

Publication : Direction des affaires civiles et du sceau

Pour s'inscrire à cette lettre :
lettre.dacs@justice.gouv.fr

Suivez-nous
sur les réseaux sociaux :

